

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## A caractère réglementaire

Code Général des Collectivités Territoriales

Articles L. 5211-47 et R. 5211-41

DELIBERATIONS DU BUREAU

DELIBERATIONS DU CONSEIL

ARRETES DU PRESIDENT

DECISIONS DU PRESIDENT

N°21

Juillet à décembre 2019

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

Maison de l'Intercommunalité - La Fournière - 85708 POUZAUGES Cedex  
Tél. 02 51 57 14 23 - Fax 02 51 57 15 02  
Mail : [accueil@paysdepouzauges.fr](mailto:accueil@paysdepouzauges.fr)

[www.paysdepouzauges.fr](http://www.paysdepouzauges.fr)



Le texte intégral des actes, ci-inclus, ainsi que leurs annexes peuvent être consultés au siège de la Communauté de communes ou téléchargés sur le site de la CCPP [www.paysdepouzauges.fr](http://www.paysdepouzauges.fr)

# SOMMAIRE

Bureau communautaire du 12 juillet 2019	pages 4 à 6
Bureau communautaire du 10 septembre 2019	pages 7-8
Bureau communautaire du 12 novembre 2019	pages 9-10
Conseil de communauté du 24 septembre 2019	pages 15 à 23
Conseil de communauté du 12 novembre 2019	pages 24 à 27
Conseil de communauté du 10 décembre 2019	pages 28 à 34
Arrêtés du Président	pages 35 à 43
Décisions du Président	pages 45 - 46

**DELIBERATIONS DU BUREAU**

Date	N° de délibération	Objet
02/07/19	BC02071901	LANCEMENT DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES PAR AUTOCAR
	BC02071902	LANCEMENT DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICES D'IMPRESSIONS POUR L'ECHIQUIER
	BC02071903	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES ET L'ASSOCIATION ELISE - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU SYDEV
	BC02071904	VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
	BC02071905	ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
	BC02071906	ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
	BC02071907	ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES AIDE À LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON-COLLECTIFS
	BC02071908	OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS
	BC02071909	DEMANDE D'EFFACEMENT DE LA DETTE - REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES
	BC02071910	PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURES DE POSTES SAISONNIERS
10/09/19	BC10091901	SPANC - CONVENTION DE SOUTIEN A LA MISE EN CONFORMITE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF AVEC VENDEE EAU
	BC10091902	ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
	BC10091903	ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES AIDE À LA DESTRUCTION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
	BC10091904	ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES AIDE À LA RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON-COLLECTIFS
	BC10091905	CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE – AIDE A LA GESTION SYLVICOLE – AIDE A LA DESSERTA FORESTIERE
	BC10091906	OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS
	BC10091907	DEMANDE D'EFFACEMENT DE LA DETTE - REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES
	BC10091908	PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURES DE POSTES SAISONNIERS
12/11/19	BC12111901	VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2019
	BC12111902	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
	BC12111903	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE A LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
	BC12111904	SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES – AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE À LA REHABILITATION D'UN ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF
	BC12111905	OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS

## EXTRAIT des DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 02 juillet 2019

*L'an deux mille dix-neuf le deux du mois de juillet à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.*

**Présents** : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Joël PARPAILLON formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Philippe COUSSEAU donne procuration à Monsieur Joël PARPAILLON, Monsieur Alain SCHMUTZ.

**Assistaient également à la séance** : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées.

### INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- 1- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Joël PARPAILLON en tant que secrétaire de séance.
- 2- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Bureau Communautaire du 14 mai 2019.

### BC02071901 - LANCEMENT DU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES PAR AUTOCAR

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces, actes ou mandats se rapportant à cette consultation,
- AUTORISE Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché correspondant,
- DIT que les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur l'article 6247.

### BC02071902 - LANCEMENT DU MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES D'IMPRESSIONS POUR L'ECHIQUIER

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces, actes ou mandats se rapportant à cette consultation,
- AUTORISE Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché correspondant,
- DIT que les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur l'article 6247.

### BC02071903 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES ET L'ASSOCIATION ELISE - SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU SYDEV

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE cette sollicitation de subvention auprès du SYDEV,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter cette subvention pour la mise en œuvre de la convention de partenariat entre la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et l'association ELISE auprès du SyDEV et de tout autre organisme susceptible d'accorder des aides financières,
- DIT que les dépenses seront inscrites au chapitre 11.



**BC02071904 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

Association Sportive Jean Bosco Lycée Notre Dame de la Tourtelière	300,50 €
Championnat national UGSEL de Natation à Saint Pol sur Mer (59)	300,50 €
<b>Judo Jujitsu Club Pouzaugeais</b>	<b>1 204,50 €</b>
Championnat de France Cadets Espoir à Ceyrat (63)	192,00 €
Championnat de France Seniors à Villebon sur Yvette (91)	176,00 €
Coupe de France Minimes à Villebon sur Yvette (91)	176,00 €
1/2 Finale Championnat de France Juniors à Noyal Châtillon/Seiche (35)	87,50 €
Championnat de France Juniors à Villebon sur Yvette (91)	176,00 €
Coupe de France individuelle Minimes à Villebon sur Yvette (91)	176,00 €
Championnat de France Judo adapté à Jurançon (64)	221,00 €
<b>PVHB Pouzauges</b>	<b>10 125,60 €</b>
Championnat de France masculin national 3	5 077,60 €
Championnat de France – 18 féminin national	5 048,00 €
<b>AEP Commerçants Artisans et Services</b>	<b>1 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 630,60 €</b>

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement des subventions au titre de l'année 2019 d'un montant inférieur à 23 000€ telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

**BC02071905 à BC02071907- ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES**

- Aide à l'économie d'énergie –
- Aide à la destruction de nids de frelons asiatiques –
- Aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs –

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à l'économie d'énergie.

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif.

**BC02071908 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS**

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, **APPROUVE** le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires occupants et bailleurs telles qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

**BC02071909 - DEMANDE D'EFFACEMENT DE LA DETTE - REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES**

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les demandes d'effacement de dettes présentées par la Trésorerie pour la somme totale de de 916.11€,
- **CHARGE** Monsieur le Président de solliciter le remboursement au SCOM.

**BC02071910 - PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURES DE POSTES SAISONNIERS**

POLE	NATURE DU POSTE	POSTE A OUVRIR	NBRE	DATE D'EFFET	DUREE
Technique	Accroissement saisonnier d'activité	Adjoint technique territorial Temps complet	1	01 juillet 2019	3 mois
Manoir	Accroissement saisonnier d'activité	Adjoint territorial du patrimoine Temps complet	1	01 juillet 2019	6 mois

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'ouverture des postes cités ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 03/07/19 et 05/07/19
Date de réception préfecture : 03/07/19 et 05/07/19

## EXTRAIT des DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 10 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le dix du mois de septembre à huit heures et trente minutes, le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

Présents : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Didier CHATAIGNER, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Philippe PAILLAT, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Philippe COUSSEAU, Monsieur Joël PARPAILLON formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Alain SCHMUTZ.

Assistaient également à la séance : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées.

### INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- 1- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Francis TETAUD en tant que secrétaire de séance.
- 2- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Bureau Communautaire du 02 juillet 2019.

### BC10091901 - : SPANC - CONVENTION DE SOUTIEN A LA MISE EN CONFORMITE D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF AVEC VENDEE EAU

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la mise en œuvre de cette nouvelle convention de soutien à la mise en conformité d'installations d'assainissement non-collectif pour la période 2019 – 2021.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'elle figure en annexe.

### BC10091902 à BC02071904- ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Aide à l'économie d'énergie

- Aide à la destruction de nids de frelons asiatiques

- Aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à l'économie d'énergie.

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif.

### BC10090905 - CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE – AIDE A LA GESTION SYLVICOLE – AIDE A LA DESSERTE FORESTIERE

Délibération : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la desserte forestière dans le cadre du programme global d'aides à la gestion sylvicole.

BC10090906 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS

***Délibération*** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires occupants et bailleurs telles qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

BC10091907 - DEMANDE D'EFFACEMENT DE LA DETTE - REDEVANCE ORDURES MÉNAGÈRES

***Délibération*** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE les demandes d'admissions en non-valeurs présentées par la Trésorerie pour la somme totale de 7126.59€,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter le remboursement au SCOM.

BC10091908 - PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURE DE POSTE TEMPORAIRE

POLE	NATURE DU POSTE	POSTE A OUVRIR	NBRE	DATE D'EFFET	DUREE
Technique	Accroissement temporaire d'activité	Adjoint technique territorial Temps complet	1	01 octobre 2019	3 mois

***Délibération*** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE l'ouverture du poste cité ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 17/09/2019

Date de réception préfecture : 17/09/2019

## EXTRAIT des DELIBERATIONS du BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 12 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le douze du mois de novembre à dix-huit heures, le Bureau Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique Blanchard pour la session ordinaire.

**Présents** : Monsieur Dominique BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Michel GUIGNARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Philippe PAILLAT, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Philippe COUSSEAU, Monsieur Joël PARPAILLON formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Monsieur Didier CHATAIGNER donne procuration à Monsieur Joël PARPAILLON, Monsieur Alain SCHMUTZ.

**Assistaient également à la séance** : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées.

### INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- 1- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, DESIGNÉ Monsieur Henri BLANCHARD en tant que secrétaire de séance.
- 2- Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le compte rendu du Bureau Communautaire du 10 septembre 2019.

### BC12111901 - VOTE DES SUBVENTIONS D'UN MONTANT INFÉRIEUR À 23 000€ AU TITRE DE L'ANNÉE 2019

BÉNÉFICIAIRES	VOTE 2019
LES CHEMINS DE LA DETENTE - BOL d'AIR (*)	520,00 €
PROTECTION CIVILE	3 000,00 €
ESMERALDA	800,00 €
Familles Rurales Saint Michel Mont Mercure - LAEP 2	2 467,00 €
Familles Rurales La Boit'à Talents	700,00 €
TOTAL	7 487,00 €

(\*) Cette subvention annule et remplace la subvention votée à hauteur de 650€ (délibération n°BC14051903)

Monsieur le Président propose de rajouter le vote de la subvention de l'ADILE à hauteur de 3 500€ et relative à l'étude réalisée sur les logements. La synthèse a été présentée en bureau des vice-présidents.

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement des subventions au titre de l'année 2019 d'un montant inférieur à 23 000€ telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

### BC12111902 à BC02071904- ENVIRONNEMENT – SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES

- Aide à l'économie d'énergie
- Aide à la destruction de nids de frelons asiatiques
- Aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à l'économie d'énergie.

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques.

**Délibération** : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces subventions au titre de l'aide à la réhabilitation d'un assainissement non-collectif.

BC12111905 - OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DU PAYS DE POUZAUGES - PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS ET BAILLEURS
---

*Délibération* : Le Bureau communautaire, à l'unanimité, APPROUVE le versement de ces participations de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges auprès des propriétaires occupants et bailleurs telles qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

Accusé de réception en préfecture
-----------------------------------

Date de télétransmission : 22/11/19
-------------------------------------

Date de réception préfecture : 22/11/19
---

**DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Date	n° délibération	Objet
24/09/19	1	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
	2	APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SPANC 2018
	3	STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATIONS STATUTAIRES
	4	STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE
	5	APPROBATION DE LA CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
	6	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	7	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
	8	TRANSPORTS SCOLAIRES DES SECTIONS SEGPA ET ULIS VERS LES HERBIERS – AVENANT A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES
	9	MANDAT SPÉCIAL POUR LE DÉPLACEMENT D'ÉLU-E-S
	10	CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION
	11	APPROBATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA COMMUNICATION POUR DEUX CLUBS SPORTIFS
	12	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) – DETERMINATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR L'ANNEE 2020
	13	GEMAPI – DÉTERMINATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2020
	14	ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REVERSEMENT DROIT A DEDUCTION TVA SUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS-
	15	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT « DSP »
	16	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT « REGIE »
	17	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL
	18	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CENTRE AQUATIQUE
	19	DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GESTION DU MANOIR DE REAUMUR
	20	DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES
	21	APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CENTRE AQUATIQUE
	22	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF « RÉGIE »
	23	COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » - REGULARISATION DE L'AFFECTATION DU TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DU BUDGET DE LA COMMUNE DU BOUPÈRE

	24	ASSOCIATION ANTENNA – APPROBATION DE LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES
	25	ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ENTREPRISE TAPASTI SITUEE A REAUMUR- APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES INDUSTRIELLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT - DETERMINATION DU COEFFICIENT
	26	CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA COMMUNE DE SEVREMONT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE
	27	AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA COMMUNE DU BOUPERE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE
	28	AVIS SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'AUGMENTER LA CAPACITE DE L'EXPLOITATION GEREE PAR L'EARL ECLIPSE A MENOMBLET
	29	AVENANTS AU MARCHE PORTANT REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE
	30	RENOVATION DES REVETEMENTS DES PLAGES ET BASSINS DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES – APPROBATION DE L'AVENANT N°01 AU MARCHE DE TRAVAUX
	31	AVENANT AU MARCHE PORTANT ETUDES RELATIVES A L'ELABORATION D'UN PLUI ET D'UNE AVAP
	32	MARCHE PORTANT SUIVI - ANIMATION DE L'O.P.A.H 2017-2019 – APPROBATION D'UN AVENANT
	33	MARCHE PORTANT REHABILITATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL A CHAVAGNES – PROCEDURE DECLAREE SANS SUITE ET RELANCE DU MARCHE
	34	LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PORTANT SUIVI-ANIMATION DE L'O.P.A.H. DE L'ACTION ENVIRONNEMENTALE DE LA COLLECTIVITE ET DE LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT
	35	CONSULTATION PORTANT MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE AYANT POUR OBJET UNE ETUDE EN VUE D'OPERATIONS DE REVITALISATION DU TERRITOIRE SUR LE PAYS DE POUZAUGES
12/11/19	1	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DU SYNERVAL
	2	CONVENTION DE MUTUALISATIONS, PAR LE BIAIS DE SERVICES COMMUNS, ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE PAYS DE POUZAUGES ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES MEMBRES DANS LES DOMAINES DE L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE, DES MARCHÉS PUBLICS ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION
	3	CONVENTION –CADRE CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE (CTL) - APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXECUTION ANNUELLE 2019-2020 - AUTORISATION DE SIGNATURE
	4	CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE RJ PLATRE SUR LA ZONE DES BOURGERIES SUR LA COMMUNE DU BOUPERE
	5	CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE VERTE PLENITUDE SUR LA ZONE DE MONTIFAUT SUR LA COMMUNE DE POUZAUGES
	6	PARTICIPATION AUX FRAIS DE RELOGEMENT DES FAMILLES DE GENDARMES – LOCATIONS EXTERNES AU BÂTIMENT DE GENDARMERIE
	7	TARIFICATION DU CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER
	8	PRESENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE CHAUFFERIE BOIS AU CENTRE AQUATIQUE



	9	DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE - PARC EOLIEN - PLAINE DE LA MINEE SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY
	10	CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA COMMUNE DU BOUPERE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE
	11	CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE (EPF) ET LA COMMUNE DU BOUPERE- DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION
	12	CONSTRUCTION D'UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS EN MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS - APPEL A PROJETS BIO-SOURCES - ATTRIBUTION DU FINANCEMENT
	13	ASSAINISSEMENT COLLECTIF -- ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
	14	ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SEVREMONT (SAINT MICHEL MONT MERCURE- ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD'HOC D'OUVERTURE DES PLIS
	15	PERSONNEL TERRITORIAL - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONVENTION
	16	APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION
10/12/19	1	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYDEV AU TITRE DE L'ANNEE 2018
	2	SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - RECONDUCTION DE LA MODIFICATION DE FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES
	3	APPROBATION DU TRANSFERT DE LA MAISON MÉDICALE DE SÈVREMONT
	4	TARIFICATION MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR
	5	SUBVENTION DU BUDGET GENERAL SUR LE BUDGET CIAS
	6	SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE ET AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES
	7	DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET PRINCIPAL
	8	DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET CENTRE AQUATIQUE
	9	DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET GESTION DE L'ECHIQUIER
	10	DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES
	11	DECISION MODIFICATIVE N° 03 - BUDGET ZONE DE MONTIFAUT
	12	DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES « DSP »
	13	DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES « REGIE
	14	RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2020
	15	CONVENTION RELATIVE A L'ANIMATION ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE POUZAUGES

	16	ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENT - MODIFICATION TARIFAIRE ET SOLLICITATION DE REMBOURSEMENT D'UN USAGER
	17	VALIDATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES
	18	PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE CHAVAGNES LES REDOUX : - LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES - REGULARISATION - SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES
	19	AVENANT N°2 AU MARCHE PORTANT SUIVI-ANIMATION DE L'O.P.A.H
	20	PERSONNEL TERRITORIAL - OUVERTURES DE POSTES
	21	PERSONNEL TERRITORIAL - RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE
	22	APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

## EXTRAIT des DELIBERATIONS du CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du mardi 24 septembre 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique BLANCHARD, pour la session ordinaire.*

**Présents :** Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Yves BOUCHET, Madame Emmanuelle MOREAU, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Catherine LUMINEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Michel GUIGNARD, Madame Annie TETARD, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Marie-Christine BURCH, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Annick CLAIN-METIER, Monsieur Joseph DROUET, Madame Lydie AVOINE, Madame Cécile BLÉTEAU, Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Madame Odile GATARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Isabelle JAUZELON, Monsieur Alain DENYSE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :** Monsieur Ludovic BERNARD donne procuration à Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Frédéric PORTRAIT donne procuration à Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Didier CHATAIGNER donne procuration à Monsieur Lionel GAZEAU, Madame Marie SPEDER, Monsieur Jean SACHOT, Monsieur Pascal LE MOING donne procuration à Madame Annick CLAIN-METIER, Monsieur Philippe COUSSEAU donne procuration à Madame Cécile BLETEAU, Monsieur Raphaël DAGUSÉ.

**Assistaient également à la séance :** Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées

### INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE

- 1- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNÉ Madame Catherine LUMINEAU en tant que secrétaire de séance.
- 2- Le Conseil de communauté APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil de communauté du 25 juin 2019

### CC24091901 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**Délibération :** Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport d'activité 2018 de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges,
- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux dix (10) communes membres du Pays de Pouzauges.

### CC24091902 - APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SPANC 2018

**Délibération :** Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport relatif au prix et à la qualité du SPANC pour l'année 2018,
- CHARGE Monsieur le Président de le notifier à Monsieur le Préfet de la Vendée et aux dix (10) communes membres du Pays de Pouzauges.

### CC24091903 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - MODIFICATIONS STATUTAIRES

**Délibération :** Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le passage de la compétence optionnelle «assainissement des eaux usées dans les conditions prévues à l'article L 2224-8 du CGCT" en compétence obligatoire, à compter du 1er janvier 2020,
- APPROUVE les modifications apportées au titre III, alinéas 8d et 10 à 13,
- APPROUVE la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges modifiés en conséquence,
- DIT que les statuts modifiés seront annexés à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux dix (10) communes membres.

## CC24091904 - STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- ABROGE la délibération n° CC30041904 du Conseil de communauté du 30 avril 2019.
- APPROUVE la nouvelle rédaction de la définition de l'intérêt communautaire comme détaillé ci-dessus pour l'exercice de l'ensemble de ses compétences,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération aux dix (10) communes membres.

## CC24091905 - APPROBATION DE LA CREATION D'UN CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité DECIDE de :

- PROCEDER à création du CIAS,
- CONFIER au CIAS ainsi créé la mise en œuvre de l'action sociale d'intérêt communautaire telle que définie par les statuts de la Communauté de communes,
- FIXER à vingt-et-un (21) le nombre d'administrateurs du CIAS répartis comme suit :
  - dix (10) représentants du Conseil de communauté, en raison d'un représentant par commune,
  - dix (10) représentants de la société civile nommés par le Président de la Communauté conformément aux prescriptions de l'article L 123-6 du CASF,
- D'ETABLIR le siège du CIAS au siège de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, à la Fournière à Pouzauges (85700).

## CC24091906 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- ABROGE les délibérations n°CC30041905 et n°CC25061905 des Conseils de communauté des 30 avril 2019 et 25 juin 2019 relatives à la composition du CIAS,
- FIXE à vingt-et-un le nombre d'administrateurs au CIAS (dont le Président qui est de droit le président du CIAS) selon la répartition détaillée ci-dessus.

## CC24091907 - CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) – ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Délibération** : Le Conseil de communauté, PROCEDURE au vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire à deux tours, des représentants du Conseil de communauté au Conseil d'Administration du CIAS,

Liste :

Yves-Marie MOUSSET	Didier CHATAIGNER
Annick CLAIN-METIER	Michel BOCQUIER
Emmanuelle MOREAU	Céline REVEAU
Philippe PAILLAT	Henri BLANCHARD
Annie TÉTARD	Lionel GAZEAU

**1er tour de scrutin** :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 34
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nul : 0
- Suffrages exprimés : 34
- Majorité absolue : 18

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CIAS les personnes suivantes : Yves-Marie MOUSSET - Annick CLAIN-METIER - Emmanuelle MOREAU - Philippe PAILLAT - Annie TÉTARD - Didier CHATAIGNER - Michel BOCQUIER - Céline REVEAU - Henri BLANCHARD - Lionel GAZEAU.

**CC24091908 - TRANSPORTS SCOLAIRES DES SECTIONS SEGPA ET ULIS VERS LES HERBIERS  
- AVENANT A LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant à la convention de délégation de compétences de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**CC24091909 - MANDAT SPÉCIAL POUR LE DÉPLACEMENT D'ÉLU-E-S**

*Ce sujet non inscrit à l'ordre du jour, a été ajouté, à l'unanimité des membres présents.*

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- ACCORDE un mandat spécial à : Messieurs Dominique BLANCHARD, Bernard MARTINEAU, Yves-Marie MOUSSET, Yves BOUCHET, Lionel GAZEAU pour une mission à Vaudreuil-Soulanges (Canada- Québec), du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2019,
- PRÉCISE que la présente délibération vaut ordre de mission,
- PRÉCISE que les dépenses en résultant en fonction des frais réellement payés et sur présentation des pièces justificatives seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

**CC24091910 - CENTRE AQUATIQUE – APPROBATION D'UNE NOUVELLE TARIFICATION**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE les augmentations de tarif présentées,
- PREND ACTE de l'ensemble de la tarification telle qu'annexée, du Centre Aquatique, à compter du 16 septembre 2019.

**CC24091911 - APPROBATION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA COMMUNICATION POUR DEUX CLUBS SPORTIFS**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une somme de 8 000€ au PVHB (Pouzauges Vendée Handball) et PBFC (Pouzauges Bocage Football Club) au titre de la communication,
- DIT que les sommes seront inscrites au budget de l'année 2020.

**CC24091912 - TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) – DETERMINATION DU COEFFICIENT MULTIPLICATEUR POUR L'ANNEE 2020**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DECIDE de fixer le coefficient multiplicateur de la taxe sur les surfaces commerciales à 1.10 au titre de l'année 2020.

**CC24091913 - GEMAPI – DÉTERMINATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR 2020**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la mise en œuvre de la taxe GEMAPI pour l'année 2020,
- DECIDE d'inscrire la somme de 82 000€ pour le produit de la taxe GEMAPI au titre de l'année 2020.

**CC24091914 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REVERSEMENT DROIT A DEDUCTION TVA SUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENTS-**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le reversement des droits à déduction TVA à hauteur de 39 747.74€ pour la commune du Boupère et de 2 455.59€ pour la commune de Chavagnes les Redoux,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier ces reversements des droits à déduction TVA et d'effectuer les reversements.

**CC24091915 à CC24091920 - DECISIONS MODIFICATIVES**

- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT « DSP »
- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ASSAINISSEMENT « REGIE »
- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL
- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET CENTRE AQUATIQUE
- DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET GESTION DU MANOIR DE REAUMUR
- DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

***Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications présentées.*

**CC24091921 - APPROBATION DU VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET CENTRE AQUATIQUE**

***Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention d'équipement du budget principal au budget Centre Aquatique selon les modalités indiquées ci-dessus.*

**CC24091922 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF « RÉGIE »**

***Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement du budget principal au budget Assainissement Collectif « Régie » selon les modalités indiquées ci-dessus.*

**CC24091923 - COMPÉTENCE « ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES » - REGULARISATION DE L'AFFECTATION DU TRANSFERT DES RESULTATS BUDGETAIRES DU BUDGET DE LA COMMUNE DU BOUPÈRE**

***Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE le montant définitif du transfert des résultats budgétaires du budget communal de la commune du Boupère, telle que la répartition figure ci-dessus.*

**CC24091924 - ASSOCIATION ANTENNA – APPROBATION DE LA GARANTIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

***Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DECIDE de garantir ce prêt bancaire en se portant caution à hauteur de 20 000€.*

**CC24091925 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - ENTREPRISE TAPASTI SITUÉE A REAUMUR**

- APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX USEES INDUSTRIELLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
- DETERMINATION DU COEFFICIENT -

***Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité,*

- APPROUVE la convention spéciale de déversement des eaux usées industrielles au réseau d'assainissement,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- FIXE le coefficient de pollution à 3.068 pour l'année 2019,
- CHARGE Monsieur le Président de notifier le coefficient de pollution à la société TAPASTI implantée à Réaumur.

**CC24091926 - CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA COMMUNE DE SEVREMONT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- RAPPELLE que l'exercice du droit de préemption urbain est délégué aux communes de Sèvremont, le Boupère, Saint-Mesmin, Pouzauges, Montournais et Chavagnes-les-Redoux, chacune en ce qui la concerne sur son territoire, au sein du périmètre défini comme l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de leur P.O.S. ou de leur P.L.U ou de leur carte communale, à l'exception des biens immobiliers (bâti ou non) à usage économique, touristique et de loisir (pour lesquelles le droit de préemption urbain est exercé par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges) et des secteurs faisant l'objet d'une convention avec l'EPF (pour lesquels le droit de préemption urbain a été délégué et est exercé par l'EPF),
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le projet de convention de maîtrise et de veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Vendée et la commune de Sèvremont dans le cadre du projet de requalification d'un bien en centre-bourg de la Pommeraie-sur-Sèvre (commune déléguée de Sèvremont), tel qu'annexé à la présente délibération.

**CC24091927 - AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF), LA COMMUNE DU BOUPERE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES - AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le présent avenant entre l'EPF, la commune du Boupère et la Communauté de communes, tel qu'annexé à la présente délibération,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**CC24091928 - AVIS SUR L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE D'AUGMENTER LA CAPACITE DE L'EXPLOITATION GEREE PAR L'EARL ECLIPSE A MENOMBLET**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, avec douze (12) votes « pour » et vingt-deux (22) abstentions :

- EMET un avis favorable avec réserves au projet présenté par l'EARL ECLIPSE,
- DIT que cet avis sera transmis à la Préfecture de Vendée et au Commissaire Enquêteur

**CC24091929 - AVENANTS AU MARCHE PORTANT REHABILITATION DU CENTRE AQUATIQUE**

**1/ AVENANT N°3 LOT 3 DEMOLITION GROS ŒUVRE - GUICHETEAU**

- Le lot 3 « Gros Œuvre » a été notifié à l'entreprise GUICHETEAU, SEVREMONT le 12 avril 2018, et a fait l'objet d'un avenant N°1 en mars 2019 et N°2 en mai 2019.

Montant initial des travaux : 501 298,79 € HT  
Avenant n°1 15 461,11€ HT  
Avenant n°2 1779,75 € HT  
Montant du marché après avenant 2 : 518 539.65 € HT  
Proposition d'avenant n°03 : + 8062.25 € HT soit une plus-value cumulée de 5.05%  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE : 526 601.90 € HT

**2/ AVENANT N°1 LOT 4 ETANCHEITE - OUEST ETANCHE**

- Le lot 4 « Etanchéité » a été notifié à l'entreprise OUEST ETANCHE le 12 avril 2018.

Montant initial des travaux : 51499.81 € HT  
Proposition d'avenant N°1 : + 5029.65 € HT soit une plus-value de 9.77 %  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE : 56 529.46 € HT

**3/AVENANT N°3 LOT 11 TRAITEMENT D'EAU SCOP HYDRO**

- Le lot 11 : « TRAITEMENT D'EAU » a été notifié à l'entreprise SCOP HYDRO le 12 avril 2018, et a fait l'objet d'un avenant n°1 en mars et N°2 en mai 2019.

Montant initial des travaux : 117 092,90 € HT

Avenant N°1 et N°2 331,00 € HT  
Proposition d'avenant N°3 : + 1968,30 € HT soit une plus value de 1.96 %  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 119 392.20 € HT

#### 4/ AVENANT N°3 LOT 12 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION -HERVE THERMIQUE/TURQUAND

▪ Le lot 12 : « plomberie sanitaire chauffage ventilation » a été notifié à l'entreprise HERVE THERMIQUE le 12 avril 2018, et a fait l'objet d'un avenant n°1 en mars et N°2 en mai 2019.  
Montant initial des travaux : 246 974.77 € HT  
Avenant N°1 2592.72 € HT  
Avenant N°2 - 4797.75 € HT  
Nouveau montant du marché après avenant N°2 : 244 769.74 € HT  
Proposition d'avenant N°3 : + 7701.67€ HT soit une plus-value cumulée de 2.23%  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 252 471.41 € HT

#### 5/ AVENANT N°1 LOT 1 TERRASSEMENT VRD - CHARIER TP

▪ Le lot 1 « terrassement VRD » a été notifié à l'entreprise CHARIER TP, le 12 avril 2018.  
Montant initial des travaux : 70 255.00 € HT  
Proposition d'avenant N°1 : + 4020 € HT soit une plus-value cumulée de +5.72%  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 74 275.00 € HT

#### 6/ AVENANT N°1 LOT 2 ESPACES VERTS CLOTURE -ARBORA

▪ Le lot 4 « espaces verts- clôture » a été notifié à l'entreprise ARBORA le 12 avril 2018.  
Montant initial des travaux : 19682.20 € HT  
Proposition d'avenant N°1 : + 473.80 € HT soit une plus-value cumulée de +2.41 %  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 20 156 € HT

#### 7/ AVENANT N°3 LOT 5 BARDAGE – D VAILLANT

▪ Le lot 5 « bardage » a été notifié à l'entreprise D VAILLANT le 12 avril 2018, et a fait l'objet d'un avenant n°1 et 2.  
Montant initial des travaux : 76 200.02 € HT  
Avenant N°1 10 946.95 € HT  
Avenant N°2 1 200.00 € HT  
Nouveau montant du marché après avenant N°1 et 2 : 88 346.77 € HT  
Proposition d'avenant N°3 : + 622.15 € HT soit une plus-value cumulée de 16.76%  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 88 969.12 € HT

#### 8/AVENANT N°1 LOT 7 MENUISERIES INT CLOISONS SECHES-PLAFONDS – ADM BRODU

▪ Le lot 7 « MENUISERIES INT-CLOISONS SECHES -PLAFONDS » a été notifié à l'entreprise ADM BRODU le 12 avril 2018.  
Montant initial des travaux : 84 131.26€ HT  
Proposition d'avenant N°1 : - 15140.30 € HT soit une moins-value de -18%  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 68 990.96 € HT

#### 9/ AVENANT N°1 LOT 8 EQUIPEMENTS VESTIAIRES – SUFFIXE

▪ Le lot 8 « EQUIPEMENTS VESTIAIRES » a été notifié à l'entreprise SUFFIXE le 12 avril 2018.  
Montant initial des travaux : 119 443.23 € HT  
Proposition d'avenant N°1 : + 2626.77€ HT soit une plus-value de +2.20 %  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 122 070 € HT



## 10/ AVENANT N°2 LOT 13 ELECTRICITE - SEP

- Le lot 13 : « électricité » a été notifié à l'entreprise SEP le 12 avril 2018, et a fait l'objet d'un avenant n°1.  
Montant initial des travaux : 123 843.16 € HT  
Montant du marché après avenant N°1 : 136 067.12 € HT  
Proposition d'avenant N°2 : + 2627.88 € HT soit une plus value cumulée de 11.99%  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 138 695,00 € HT

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n° 01 au lot n° 01, 02, 04, 07 et 08 concernant l'opération de réhabilitation et d'extension du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges comme détaillé ci-dessus,
- APPROUVE l'avenant n° 02 au lot n° 13 concernant l'opération de réhabilitation et d'extension du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges comme détaillé ci-dessus,
- APPROUVE les avenants n° 03 aux lots n° 03, 05, 11 et 12 concernant l'opération de réhabilitation et d'extension du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges comme détaillés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer lesdits avenants et toutes les pièces s'y rapportant,
- DÉCIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice concerné.

## CC24091930 - RENOVATION DES REVETEMENTS DES PLAGES ET BASSINS DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES – APPROBATION DE L'AVENANT N°01 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Le marché de rénovation des plages du centre aquatique a été notifié à l'entreprise ETANDEX le 25 mars 2019.

- Montant initial des travaux : 369 620 € HT  
Proposition d'avenant N°1 : + 2450.83 € HT soit une plus-value cumulée de 0.66 %  
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ : 372 070.83 € HT

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'avenant n°1 au marché de rénovation des revêtements des plages et bassins attribué à l'entreprise Etandex pour un montant de + 2 450.83 € HT soit une plus-value 0.66%,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes les pièces s'y rapportant,
- DÉCIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de l'exercice concerné.

## CC24091931 - AVENANT AU MARCHÉ PORTANT ETUDES RELATIVES A L'ELABORATION D'UN PLUI ET D'UNE AVAP

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'avenant n°1 au marché portant « Etudes relatives à l'élaboration d'un PLUI et d'une AVAP » relative au co-traitant Gilles Maurel pour une plus-value de + 11.80%,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

## CC24091932 - MARCHÉ PORTANT SUIVI - ANIMATION DE L'O.P.A.H 2017-2019 – APPROBATION D'UN AVENANT

Mission de diagnostics techniques du logement (vérification de l'éligibilité) (3.1.3.)	+ 7 650 € HT
Lutte contre la précarité énergétique (1a) (5) PO	+ 6 750 € HT
Logement moyennement dégradé (6a) PB	+ 4 000 € HT
Rénovation façades (7a)	- 1 500 € HT
TOTAL en plus-value	+ 16 900 € HT

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition d'avenant n°1 au marché portant sur « le suivi-animation de l'OPAH » pour une plus-value de + 16 900€ HT,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**CC24091933 - MARCHE PORTANT REHABILITATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL A CHAVAGNES – PROCEDURE DECLAREE SANS SUITE ET RELANCE DU MARCHE**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- DECIDE de déclarer la procédure engagée sans suite,
- DECIDE de relancer le marché selon les travaux ainsi décomposés en six (6) lots estimés comme suit,

LOT 1	DEMOLITION-DESAMIANTAGE	36 000,00 € HT
LOT 2	GROS ŒUVRE	56 000,00 € HT
LOT 3	CHARPENTE – BARDAGE BOIS	45 000,00 € HT
LOT 4	COUVERTURE BAC ACIER	33 000,00 € HT
LOT 5	MENUISERIES EXTERIEURES	31 700,00 € HT
LOT 6	ELECTRICITE PLOMBERIE	15 000,00 € HT
<b>TOTAL</b>		<b>216 700,00 € HT</b>

- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces, actes ou mandats se rapportant à cette consultation,
- AUTORISE Monsieur le Président à attribuer et à signer le marché correspondant,
- DIT que les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur l'article correspondant.

**CC24091934 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION PORTANT SUIVI-ANIMATION DE L'O.P.A.H. DE L'ACTION ENVIRONNEMENTALE DE LA COLLECTIVITE ET DE LA PLATEFORME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter la mise en place d'une convention OPAH avec le Conseil Départemental de Vendée délégataire des aides à la pierre de l'Agence Nationale de l'Habitat
- AUTORISE l'engagement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'OPAH,
- DÉCIDE de lancer la consultation en procédure formalisée ouverte pour le marché de prestation intellectuelle relatif à la mission de suivi-animation de l'OPAH 2020-2023,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.
- AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions relatives à l'OPAH 2020-2023 pendant toute la durée de l'opération.

**CC24091935 - CONSULTATION PORTANT MARCHE DE PRESTATION INTELLECTUELLE AYANT POUR OBJET UNE ETUDE EN VUE D'OPERATIONS DE REVITALISATION DU TERRITOIRE SUR LE PAYS DE POUZAUGES**

**Délibération** : Le Conseil de communauté :

- AUTORISE Monsieur le Président à engager les contacts avec les services de l'Etat en vue de la mise en œuvre dans les meilleurs délais d'une Opération de Revitalisation des Territoires ou tout autre dispositif et solliciter le cas échéant les subventions inhérentes à ces dispositifs,
- AUTORISE l'engagement des crédits nécessaires à la mise en œuvre de l'ORT,
- DÉCIDE de lancer la consultation en procédure formalisée ouverte pour le marché de prestation intellectuelle relatif à la mission de définition de stratégie urbaine pour la revitalisation de centres villes/centre-bourgs du Pays de Pouzauges,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce marché et toutes les pièces s'y rapportant.

CC24091936 - PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURES ET FERMETURES DE POSTE

POLE	POSTE A OUVRIR	NATURE DU POSTE	NBRE	DATE D'EFFET
Administration générale	Adjoint administratif territorial Temps complet 35h/sem	Stagiaire/Titulaire	1	1 <sup>er</sup> octobre 2019
	Adjoint administratif territorial Temps complet 35h/sem	Stagiaire/Titulaire	1	1 <sup>er</sup> octobre 2019
	POSTE A FERMER	NATURE DU POSTE	NBRE	DATE D'EFFET
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	Stagiaire/Titulaire	1	1 <sup>er</sup> octobre 2019

***Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les ouvertures et la fermeture de poste tels que présentés ci-dessus.*

CC24091937 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

*Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent à la page 45.*

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 30/09/19
Date de réception préfecture : 30/09/19

*L'an deux mille dix-neuf, le douze du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est rassemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique BLANCHARD, pour la session ordinaire.*

**Présents** : Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Ludovic BERNARD, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Catherine LUMINEAU, Monsieur Michel BOCQUIER Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Michel GUIGNARD, Madame Annie TETARD, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND, Madame Annick CLAIN-METIER, Madame Lydie AVOINE, Monsieur Pascal LE MOING, Monsieur Philippe COUSSEAU, Madame Cécile BLÉTEAU, Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Madame Odile GATARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Isabelle JAUZELON, Monsieur Alain DENYSE, Monsieur Raphaël DAGUSE formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Emmanuelle MOREAU donne procuration à Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Jean SACHOT, Monsieur Didier CHATAIGNER donne procuration à Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Marie SPEDER, Madame Marie-Christine BURCH donne procuration à Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Monsieur Joseph DROUET donne procuration à Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Lionel GAZEAU donne procuration Monsieur Dominique BLANCHARD.

**Assistaient également à la séance** : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées

**INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE**

- 1- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNER Monsieur Ludovic BERNARD en tant que secrétaire de séance.
- 2- Le Conseil de communauté APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil de communauté 24 septembre 2019.

**CC12111901 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2018 DU SYNERVAL**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités du Synerval pour l'année 2018.

**PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA MAISON MÉDICALE DE SÈVREMONT -**

*Ce sujet a été reporté à la prochaine séance de Conseil de communauté.*

**CC12111902 - CONVENTION DE MUTUALISATIONS, PAR LE BIAIS DE SERVICES COMMUNS, ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, LE CENTRE INTERCOMMUNAL DU PAYS DE POUZAUGES ET L'ENSEMBLE DES COMMUNES MEMBRES DANS LES DOMAINES DE L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE, DES MARCHÉS PUBLICS ET DES SYSTÈMES D'INFORMATION**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la création de services communs dans les domaines de l'expertise juridique, des systèmes d'informations et de l'assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- CHARGE Monsieur le Président de signer la convention à intervenir,
- APPROUVE la désignation de Fabien Régnier en tant que Délégué à la Protection des Données au titre de la Communauté de communes et des communes membres,
- CHARGE le Président de notifier la présente délibération aux communes membres

**CC12111903 - CONVENTION –CADRE CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE (CTL)**

**- APPROBATION DE LA CONVENTION D'EXECUTION ANNUELLE 2019-2020**

**- AUTORISATION DE SIGNATURE**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention d'exécution annuelle du Contrat Territoire-lecture au titre de l'année 2019-2020 telle qu'annexée à la présente délibération,
- CHARGE Monsieur le Président de signer ladite convention.
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter toutes subventions dans le cadre du CTL.

**CC12111904 - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE RJ PLATRE SUR LA ZONE DES BOURGERIES SUR LA COMMUNE DU BOUPERE**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée C707 p pour environ 3 624 m<sup>2</sup>, au prix de 11.50 € HT le m<sup>2</sup> soit un montant d'environ 41 676 € HT, à l'entreprise RJ PLATRE, représentée par Monsieur Julien JOBARD ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- CHARGE Monsieur le Président de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette cession.

**CC12111905 - CESSION D'UN TERRAIN SITUE SUR LA ZONE DE MONTIFAUT A POUZAUGES - Exposé par Monsieur Le Président**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée 182AT55 pour environ 3 820 m<sup>2</sup>, au prix de 11.50 € HT le m<sup>2</sup> soit un montant d'environ 43 930 € HT, à l'entreprise VERTE PLENITUDE, représentée par Monsieur Jean-Philippe ROBIN ou toute autre personne pouvant s'y substituer,
- CHARGE Monsieur le Président de transmettre l'ensemble des documents à l'Office Notarial de Pouzauges en vue de la rédaction des actes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette cession.

**CC12111906 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE RELOGEMENT DES FAMILLES DE GENDARMES**

**- LOCATIONS EXTERNES AU BÂTIMENT DE GENDARMERIE**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la prise en charge financière du paiement desdits loyers dans le cadre du relogement des familles de gendarmes,
- APPROUVE la prise en charge financière des frais afférents à ces déménagements.

**CC12111907 - TARIFICATION DU CENTRE CULTUREL DE L'ECHIQUIER**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les tarifs tels que présentés en annexe

**CC12111908 - PRESENTATION DE L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ D'UNE CHAUFFERIE BOIS AU CENTRE AQUATIQUE**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- PREND ACTE de l'étude de faisabilité d'une chaufferie bois au Centre Aquatique, et DÉCIDE de poursuivre la démarche en vue de la construction d'un tel équipement,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter toute subvention relative à cette chaufferie bois notamment auprès de l'ADEME, le Conseil Régional et le Conseil Départemental,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette chaufferie bois.

**CC12111909 - DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – PARC EOLIEN – PLAINE DE LA MINEE SUR LA COMMUNE DE CHANTONNAY**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, avec vingt-cinq (25) voix « pour » et quatre (4) abstentions EMET un avis favorable au projet d'implantation d'un parc éolien de trois aérogénérateurs sur la commune de Chantonnay (85110) sise la Plaine de la Minée.

**CC12111910 - CONVENTION ENTRE L'EPF ET LA COMMUNE DU BOUPERE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- RAPPELLE que l'exercice du droit de préemption urbain est délégué aux communes de Sèvremont, le Boupère, Saint-Mesmin, Pouzauges, Montournais et Chavagnes-les-Redoux, chacune en ce qui la concerne sur son territoire, au sein du périmètre défini comme l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de leur P.O.S. ou de leur P.L.U ou de leur carte communale, à l'exception des biens immobiliers (bâti ou non) à usage économique, touristique et de loisir (pour lesquelles le droit de préemption urbain est exercé par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges) et des secteurs faisant l'objet d'une convention avec l'EPF (pour lesquels le droit de préemption urbain a été délégué et est exercé par l'EPF),

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le projet de convention de maîtrise et de veille foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Vendée et la commune du Boupère dans le cadre du projet de réaménagement urbain de l'îlot du Lavoir.

**CC12111911 - CONVENTION ENTRE L'EPF ET LA COMMUNE DU BOUPERE – DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION – RETRAIT PARTIEL ET DELEGATION A L'EPF**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- RAPPELLE que l'exercice du droit de préemption urbain est délégué aux communes de Sèvremont, le Boupère, Saint-Mesmin, Pouzauges, Montournais et Chavagnes-les-Redoux, chacune en ce qui la concerne sur son territoire, au sein du périmètre défini comme l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de leur P.O.S. ou de leur P.L.U ou de leur carte communale, à l'exception des biens immobiliers (bâti ou non) à usage économique, touristique et de loisir (pour lesquelles le droit de préemption urbain est exercé par la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges) et des secteurs faisant l'objet d'une convention avec l'EPF (pour lesquels le droit de préemption urbain a été délégué et est exercé par l'EPF),

- DÉCIDE de retirer en partie la délégation attribuée à la commune du Boupère en matière de droit de préemption urbain pour les secteurs visés par les conventions opérationnelles de maîtrise foncière signées avec l'Etablissement Public Foncier de la Vendée tels qu'exposés ci-dessus ; jusqu'à la fin des conventions et de leurs avenants éventuels.

- DÉLÈGUE l'exercice du droit de préemption à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur les parcelles listées ci-après : section AB, parcelles n°211, 216, 217, 218, 219, 220, 524 et 547. Ces parcelles à usage d'habitation sont classées en zone U au PLU. Le périmètre s'étend sur une surface de 2 514 m<sup>2</sup>,

- PRÉCISE que les délégations précédentes à l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ne sont pas modifiées, sur les secteurs visés par les conventions de maîtrise et de veille foncière et de leurs avenants éventuels, pendant toute la durée desdites conventions, dans le respect des clauses des conventions de maîtrise et de veille foncière.

**ACCORD DE PRINCIPE SUR LES PROJETS EnR DU TERRITOIRE**

Débats autour de ce sujet sans prise de délibération.

**CC12111912 - CONSTRUCTION D'UN OU PLUSIEURS LOGEMENTS EN MATÉRIAUX BIO-SOURCÉS  
- APPEL A PROJETS BIO-SOURCES - ATTRIBUTION DU FINANCEMENT**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- DÉCIDE de l'attribution de financement dans le cadre de la construction en matériaux bio-sourcés telle que présentée et détaillée ci-dessus,

- CHARGE Monsieur le Président de signer tous documents relatifs à cette attribution,

- DIT que les dépenses seront imputées sur la ligne 6574.

**CC12111913 – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ATTRIBUTION DE LA CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le choix de la société VEOLIA Eau comme concessionnaire du service public,
- APPROUVE le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que ses annexes,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de délégation et ses annexes dès que la délibération aura été publiée et transmise au contrôle de légalité.

**CC12111914 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REHABILITATION DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE SEVREMONT (SAINT MICHEL MONT MERCURE– ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD'HOC D'OUVERTURE DES PLIS**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de groupement de commandes dont la Communauté de communes du Pays de Pouzauges sera coordonnatrice, telle qu'elle figure en annexe,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces, actes ou mandats se rapportant à la mise en œuvre de la convention de groupement,
- DÉSIGNE Messieurs Yves-Marie MOUSSET et Joël PARPAILLON en tant que membres titulaires ; ainsi que leurs suppléants respectifs Monsieur Frédéric PORTRAIT et Madame Michelle DEVANNE pour siéger au nom de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges au sein de la Commission d'appel d'offres ad hoc chargée d'émettre un avis sur l'attribution du marché ;
- PREND acte que Monsieur le Président a délégué d'une part pour signer ladite convention de groupement et d'autre part pour attribuer et signer le marché portant « Réhabilitation du réseau d'eaux usées – Rue Ste Anne (RD26) » ;
- DECIDE que les dépenses seront imputées sur les crédits prévus à cet effet sur le budget Assainissement des eaux usées de l'exercice concerné.

**CC12111915- PERSONNEL TERRITORIAL – ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET FIXATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE CONVENTION**

*Ce sujet a été rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité des membres présents.*

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Président à adhérer à la convention de participation d'une durée de 6 ans avec TERRITORIA MUTUELLE, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus,
- FIXE le montant mensuel de la participation de la collectivité à 11 euros par agent, sur la base d'un temps complet, et pour l'ensemble des garanties (garantie de maintien de salaire minimum). Les montants de cette participation sont exprimés en € bruts. La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.
- DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

**CC12111916 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION**

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent à la page 46.

*L'an deux mille dix-neuf, le dix du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES, dûment convoqué, s'est assemblé à Pouzauges sous la Présidence de Monsieur Dominique BLANCHARD, pour la session ordinaire.*

**Présents** : Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Anne BIZON, Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Francis TETAUD, Monsieur Henri BLANCHARD, Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Antoine HERITEAU, Monsieur Alain SCHMUTZ, Monsieur Didier CHATAIGNER, Madame Marie SPEDER, Monsieur Michel BOCQUIER, Monsieur Joël CHATEIGNER, Monsieur Yves-Marie MOUSSET, Madame Marie-Christine BURCH, Madame Michelle DEVANNE, Madame Annick CLAIN-METIER, Monsieur Joseph DROUET, Monsieur Philippe COUSSEAU, Monsieur Joël PARPAILLON, Madame Céline REVEAU, Monsieur Philippe PAILLAT, Madame Odile GATARD, Monsieur Bernard MARTINEAU, Madame Isabelle JAUZELON, Monsieur Alain DENYSE, Monsieur Lionel GAZEAU formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés** : Madame Emmanuelle MOREAU donne procuration à Monsieur Yves BOUCHET, Monsieur Ludovic BERNARD donne procuration à Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Catherine LUMINEAU, Monsieur Jean SACHOT, Monsieur Michel GUIGNARD, Madame Annie TETARD, Monsieur Jean-Claude MARCHAND donne procuration à Madame Michelle DEVANNE, Madame Lydie AVOINE donne procuration à Monsieur Joseph DROUET, Monsieur Pascal LE MOING donne procuration à Madame Annick CLAIN-METIER, Madame Cécile BLÉTEAU donne procuration à Monsieur Philippe COUSSEAU, Monsieur Raphaël DAGUSE donne procuration Monsieur Lionel GAZEAU.

**Assistaient également à la séance** : Vincent LERMITTE - Directeur Général des Services, Valérie GUÉRIN - Secrétaire des assemblées

**INFORMATIONS - DEBUT DE SEANCE**

1- Le Conseil de communauté, à l'unanimité, DESIGNER Madame Anne BIZON en tant que secrétaire de séance.

**CC10121901 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU SYDEV AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE du rapport d'activités du SyDEV au titre de l'année 2018.

**CC10121902 - SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - RECONDUCTION DE LA MODIFICATION DE FREQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de collecte des OMR en C0.5 et non en C1,
- APPROUVE la reconduction, à compter du 1er janvier 2020, de la collecte ordures ménagères résiduelles (OMR) en C 0.5 sur les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants du territoire du Pays de Pouzauges,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**CC10121903 - APPROBATION DU TRANSFERT DE LA MAISON MÉDICALE DE SÈVREMONT**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité,

- APPROUVE le transfert de la Maison Médicale de Sèvremont pour sa partie immobilière comme indiqué ci-dessus,
- CHARGE Monsieur le Président de signer tous les documents nécessaires à ce transfert,
- APPROUVE la prise en charge du capital restant dû de l'emprunt à hauteur de 680 852,96€ au 1er janvier 2020.



CC10121904 - TARIFICATION MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR

Période	Intitulé du tarif	Tarif
Haute saison Mi-juin à mi-septembre	Adulte	7€
	Tarif réduit : demandeur d'emploi, étudiant, famille nombreuse	5€
	Tarif réduit pass Vendée Vallée	6€
	Enfant (6 à 16 ans)	4,50€
	Enfant (- 6 ans)	Gratuit
Basse saison	Adulte	5€
	Tarif réduit : demandeur d'emploi, étudiant, famille nombreuse	4€
	Tarif réduit pass Vendée Vallée	4€
	Enfant (6 à 16 ans)	3,50€
	Enfant (- 6 ans)	Gratuit
Rendez-vous aux Jardins (manifestation nationale)	Adulte	4€
	- 18 ans	Gratuit

*Délibération* : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE la nouvelle tarification telle que présentée ci-dessus pour le Manoir des Sciences de Réaumur.

CC10121905 - SUBVENTION DU BUDGET GENERAL SUR LE BUDGET CIAS

*Délibération* : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE cette subvention du budget général au budget Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) d'un montant de 11 025€.

CC10121906 - SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE ET AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES				
N° DE COMPTE DU BUDGET ANNEXE	N° DE COMPTE DU BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS CONCERNES	BP + DM 2019	REALISATION 2019
R - 74758	D - 6521	Aire d'Accueil des Gens du Voyage	25 000,00 €	20 000,00 €
R - 74758	D - 6521	Manoir des Sciences	179 000,00 €	170 000,00 €
R - 74758	D - 6521	Centre Culturel l'Échiquier	565 000,00 €	560 000,00 €
R - 7552	D - 6521	Autres zones d'activités	155 619,00 €	50 000,00 €
R - 7552	D - 6521	Zone du Fief Roland	5 370,00 €	- €
R - 7552	D - 6521	Zone d'activité de la Gare	21 815,00 €	21 815,00 €
R-774	D - 67441	Assainissement collectif (régie)	132 086,24 €	70 000,00 €
R-74751	D - 65737	C.I.A.S.	11 025,00 €	11 025,00 €
R - 74758	D - 65737	Centre Aquatique (fonctionnement)	336 930,00 €	330 000,00 €
R - 13251	D - 2041642	Centre Aquatique (investissement)	610 026,18 €	610 026,18 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 041 871,42 €</b>	<b>1 842 866,18 €</b>

EXCEDENTS DES BUDGETS ANNEXES

N° DE COMPTE DU BUDGET ANNEXE	N° DE COMPTE DU BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS CONCERNES	BP + DM 2019	REALISATION 2019
D - 6522	R - 7551	Zone de la Blauderie	6 748,00 €	- €
D - 6522	R - 7551	Zone de Montifaut	4 470,00 €	- €
<b>TOTAL</b>			<b>11 218,00 €</b>	<b>- €</b>

**VERSEMENT D'AVANCES AUX BUDGETS ANNEXES**

N° DE COMPTE DU BUDGET ANNEXE	N° DE COMPTE DU BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS CONCERNES	BP + DM 2019	REALISATION 2019
R - 168758	D - 27638	Zone du Fief Roland	1 590,00 €	- €
R - 168758	D - 27638	Zone d'activité de la Gare	8 874,00 €	8 874,00 €
R - 168758	D - 27638	Autres zones d'activités	245 000,00 €	100 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>255 464,00 €</b>	<b>108 874,00 €</b>

**RESTITUTION D'AVANCES AU BUDGET PRINCIPAL**

N° DE COMPTE DU BUDGET ANNEXE	N° DE COMPTE DU BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS CONCERNES	BP + DM 2019	REALISATION 2019
D - 168758	R - 27638	Immobilier d'entreprises	177 258,00 €	150 000,00 €
D - 168758	R - 27638	Zone de Montifaut	10 219,00 €	- €
D - 168758	R - 27638	Zone de la Blauderie	10 800,00 €	- €
<b>TOTAL</b>			<b>198 277,00 €</b>	<b>150 000,00 €</b>

*Délibération* : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les subventions d'équilibre proposées et les avances aux budgets annexes tels qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.

**CC10121907 à CC10121913 - DÉCISIONS MODIFICATIVES**

*Délibération* : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les modifications suivantes :

- CC10121907 DECISION MODIFICATIVE N° 02 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT					
ARTICLE	OPERATION	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
021	OF	01	Virement de la section de fonctionnement		35 000,00 €
2041642	OF	4	Sub équip Bâtiments et installations	25 000,00 €	
27638	OF	9	Autres établissements publics		-10 000,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>25 000,00 €</b>	<b>25 000,00 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
ARTICLE	CHAPITRE	FONCTION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
022	022	01	Dépenses imprévues	-56 625,00 €	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	35 000,00 €	
6185	011	0	Frais de colloques et séminaires	9 000,00 €	
6256	011	0	Missions	1 600,00 €	
64111	012	0	Rémunération principale personnel titulaire	-25 000,00 €	
64131	012	0	Rémunération principale personnel non titulaire	25 000,00 €	
65737	65	6	Subv. Autres établissements publics locaux	11 025,00 €	
<b>TOTAL</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

- CC10121908 DECISION MODIFICATIVE N° 02 – BUDGET CENTRE AQUATIQUE

SECTION D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2138	11	Autres constructions	4 300,00 €	
2183	11	Matériel de bureau et informatique	1 000,00 €	
2188	11	Autres immobilisations corporelles	20 000,00 €	
2313	11	Constructions	24 700,00 €	
238	11	Avances versées sur comm.immo.	-25 000,00 €	
13251	NI	Subvention équipement GFP de rattachement		25 000,00 €
TOTAL			25 000,00 €	25 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
022	022	Dépenses imprévues	-160,00 €	
678	67	Autres charges exceptionnelles	160,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

- CC10121909 DECISION MODIFICATIVE N° 02 – BUDGET GESTION DE L'ECHIQUIER

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6247	011	Transports collectifs	- 5 183,42 €	
6257	011	Réceptions	- 1 635,00 €	
64111	012	Rémunération principale	8 000,00 €	
66111	66	Intérêts réglés à l'échéance	- 1 181,58 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

- CC10121910 DECISION MODIFICATIVE N° 02 – BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

SECTION D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2138	21	Autres constructions	-27 000,00 €	
2313	23	Constructions	27 000,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

- CC10121911 DECISION MODIFICATIVE N° 03 – BUDGET ZONE DE MONTIFAUT

SECTION D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	OPERATION	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
168758	16	Autres groupements	-10 000,00 €	
3555	040	Terrains aménagés	10 000,00 €	
TOTAL			0,00 €	0,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
7015	70	Ventes de terrains aménagés		-10 000,00 €
71355	042	Variation des stocks de terrains aménagés		10 000,00 €
TOTAL			0,00 €	0,00 €

- CC10121912 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES « DSP »

SECTION D'INVESTISSEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2763	27	Créances sur des collectivités et établi. Publics	-42 488,51 €	
021	021	Virement de la section de fonctionnement		-42 488,51 €
		TOTAL	-42 488,51 €	-42 488,51 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
023	023	Virement à la section d'investissement	-42 488,51 €	
6742	67	Subventions exceptionnelles d'équipement	42 488,51 €	

- CC10121913 DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES « REGIE

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLE	CHAPITRE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
6061	011	Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	-6 100,00 €	
66111	66	Intérêts réglés à l'échéance	6 100,00 €	
		TOTAL	0,00 €	0,00 €

CC10121914 - RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2020

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2020.

CC10121915 - CONVENTION RELATIVE A L'ANIMATION ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE POUZAUGES

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de financement relative à l'animation de l'EIT sur le Pays de Pouzauges,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à l'opération d'EIT.

CC10121916 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE BRANCHEMENT – MODIFICATION TARIFAIRE ET SOLLICITATION DE REMBOURSEMENT D'UN USAGER

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la nouvelle tarification de RFB à compter du 1er janvier 2020 à hauteur de 1 200€ HT au lieu de 850€ HT,
- DÉCIDE de modifier la facturation suite à des travaux de mise aux normes de l'installation de Monsieur Matisse domicilié au 30 rue Basile Gonnord à Pouzauges comme suit : une facturation à 850 € TTC au lieu de 850€ HT.

CC10121917 - VALIDATION DU DIAGNOSTIC DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIALE (PCAET) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité APPROUVE le rapport de diagnostic du PCAET du Pays de Pouzauges tel qu'il figure en annexe.

**CC10121918 - PROJET D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE CHAVAGNES LES REDOUX :**

- LANCEMENT DE LA CONSULTATION D'ENTREPRISES - REGULARISATION
- SOLLICITATION DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT VENDEE TERRITOIRES

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la réévaluation du projet d'extension tel que présenté, permettant d'affermir la tranche optionnelle,
- CHARGE Monsieur le Président de solliciter toutes subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre de ces travaux auprès d'organismes financeurs notamment le Conseil Départemental au titre du Contrat Vendée Territoires.

**CC10121919 - AVENANT N°2 AU MARCHE PORTANT SUIVI-ANIMATION DE L'O.P.A.H.**

**Délibération** : Le Conseil de communauté, avec trente-deux voix « pour » et une abstention de Madame Odile Gatard :

- APPROUVE la proposition d'avenant n°2 au marché portant sur « le suivi-animation de l'OPAH » pour une plus-value de + 12 860 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**CC10121920 - PERSONNEL TERRITORIAL – OUVERTURES DE POSTES**

Pôle	Poste à ouvrir	Métier	Nature du poste	Temps de travail	Nombre	Date d'effet	Durée
TECHNIQUE	Agent de maîtrise principal	Chef d'équipe	Titulaire	Complet	1	01 janvier 2020	
MANOIR DES SCIENCES	Adjoint territorial du patrimoine	Responsable du site	Titulaire	Complet	1	01 janvier 2020	
Pôle	Poste à ouvrir	Métier	Nature du poste	Temps de travail	Nombre	Date d'effet	Durée
ADMINISTRATIF	Chargé(e) de mission Ecologie Industrielle Territorialisée		CDD Art 3-3, 2°	Non complet 17,50h hebdo	1	01 janvier 2020	1 an renouvelable 2 fois
	Chargé(e) de mission Transition Ecologique et Solidaire		CDD Art 3-3, 2°	Complet	1	01 janvier 2020	1 an renouvelable 2 fois

\* Art3-3, 2°: Lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (CAT A) (Avec la nouvelle loi transformation : possibilité sur les 3 catégories, en attend décret)

\* Contrat de projet : en attente parution décret

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité, APPROUVE les ouvertures de postes citées ci-dessus.

CC10121921 - PERSONNEL TERRITORIAL – RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

(...) Le Comité Technique, s'est réuni le 5 décembre 2019, et a émis un avis favorable sur les taux de promotion proposés à 100%. Il propose au Conseil Communautaire de fixer le taux de promotion suivant : 100% à tous les grades.

**Délibération** : Le Conseil de communauté, à l'unanimité :

- APPROUVE la proposition présentée ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à prendre et à signer tout acte y afférent.

CC10121922 – APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Le Conseil de communauté, à l'unanimité, **PREND ACTE** des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent à la page 46

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 16/12/19

Date de réception préfecture : 16/12/19



## ARRÊTÉS DU PRESIDENT

Date	n° arrêté	Objet
12/07/19	CC2019-093	ARRETE PORTANT MODIFICATION DE TARIF REGIE DE RECETTES DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES
20/08/19	CC2019-105	ARRETE PORTANT ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL(PLUI) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES
12/09/19	CC2019-112	ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE ET MANDATAIRES SUPPLEANTS DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES « MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR »
17/10/19	CC2019-113	ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR ET MANDATAIRES SUPPLEANTS de la régie DE RECETTES DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES
04/10/19	CC2019-119	ARRETE AUTORISANT LE DEVERSEMENT DES EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES DE LA SOCIETE TAPASTI DANS LE SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES
17/10/19	CC2019-122	ARRETE PORTANT CREATION DE TARIFS REGIE DE RECETTES DU MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR

### **CC2019-093 ARRETE PORTANT MODIFICATION DE TARIF REGIE DE RECETTES DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté n°CC2018-012 du 26 janvier 2018 portant création et institution d'une régie de recettes »Gestion du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges »,

VU l'arrêté n°CC2018-014 du 26 janvier 2018 portant nomination du régisseur et mandataires suppléants de la régie de recettes »Gestion du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges »,

VU l'attribution n°2-2 de la délibération n°CC30011807 en date du 30 janvier 2018, portant délégation au Président pour : « Créer tout nouveau tarif relatif à la gestion courante des services communautaires et modifier ces tarifs dans la mesure où l'augmentation ne dépasse pas le seuil des 5% » ;

Considérant les nouvelles prestations du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges ;

Considérant que l'augmentation n'excède pas les 5% ;

### ARRETE

**Article 1** – Le tarif suivant est modifié comme suit à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 :

Type	Tarif actuel	Nouveau tarif
Carte de 10 séances remise en forme	73,50€	75€

**Article 2** – M. le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et Madame le Trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**



Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.153-19;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 à L.123-19 et R.123-1 à R.123-46;

Vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 13 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du PLUi;

Vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 16 novembre 2017 prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable;

Vu la délibération de la Communauté de Communes en date du 9 avril 2019 présentant le bilan de la concertation publique et arrêtant le projet de PLUi;

Vu ci-joint les différents avis recueillis sur le projet de PLUi arrêté;

Vu la décision du 05 juin 2019 de Monsieur le président du tribunal administratif de Nantes;

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique;

#### ARRETE

Article 1er: Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de PLUi de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges du 9 septembre au 18 octobre inclus, soit pendant 40 jours consécutifs.

Article 2: Le président du tribunal administratif de Nantes a désigné une commission d'enquête composée de:

- Monsieur Jean-Jacques FERRE, président de la commission
- Monsieur Jean-Claude GARNIER
- Monsieur René GRELIER.

Article 3: Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le président de la commission d'enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et dans chaque mairie des communes membres, pendant la durée de l'enquête, du 9 septembre au 18 octobre inclus:

- à la Communauté de Communes du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 ainsi que les vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h
- En mairie de Sèvremont du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 18h
- En mairie de Saint-Michel-Mont-Mercure les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et les mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- En mairie des Châtelliers-Châteaumur les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
- En mairie de la Pommeraie sur Sèvre le lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h et les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h
- En mairie du Boupère du lundi au mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30, le jeudi de 14h à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h
- En mairie de Saint-Mesmin le lundi de 8h à 12h et de 14h à 18h30, les mardi et jeudi de 8h à 12h, les mercredi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h
- En mairie de la Meilleraie-Tillay le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 18h, le mercredi de 8h30 à 12h30, le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h
- En mairie de Monsireigne du lundi au vendredi de 14h à 18h
- En mairie de Montournais le lundi de 10h à 12h et de 14h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 10h à 12h et le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
- En mairie de Réaumur du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30
- En mairie de Chavagnes les Redoux les lundi, mercredi et jeudi de 09h30 à 12h et les mardi et vendredi: 09h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- En mairie de Tallud-Sainte-Gemme du mardi au vendredi de 9h à 12h

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à la commission d'enquête à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Maison de l'Intercommunalité, la Fourrière 85700 POUZAUGES.

L'évaluation environnementale du projet de PLUi qui figure dans le rapport de présentation, son résumé non technique et l'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement seront joints au dossier d'enquête publique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de Communes ou des mairies des communes membres dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur Internet à l'adresse suivante: <https://www.registre-dematerialise.fr/1562>

Les observations et propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [enquete-publique-1562@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1562@registre-dematerialise.fr) ou directement sur le site du registre électronique de l'enquête publique: <https://www.registre-dematerialise.fr/1562>.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 4: A minima un des membres de la commission d'enquête sera présent au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes:

- le 09/09 de 9h à 12h30, à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- le 09/09 de 14h à 17h, en mairie de Montournais,
- le 09/09 de 14h à 17h, en mairie de la Meilleraie-Tillay,
- le 10/09 de 14h à 17h, en mairie de Chavagnes-les-Redoux,
- le 11/09 de 9h à 12h30, en mairie du Boupère,
- le 11/09 de 14h à 18h, en mairie de la Flocellière (Sèvremont)
- le 12/09 de 9h à 12h, en mairie de Saint-Mesmin,
- le 12/09 de 13h30 à 17h30, à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- le 13/09 de 9h à 12h, en mairie du Tallud-Sainte-Gemme,
- le 13/09 de 14h à 17h, en mairie de Monsireigne,
- le 16/09 de 14h à 17h, en mairie de Saint-Mesmin,
- le 17/09 de 9h à 12h, en mairie de Saint-Michel-Mont-Mercure (Sèvremont)
- le 19/09 de 9h30 à 12h30, en mairie de Réaumur,
- le 19/09 de 9h à 12h30, en mairie de la Pommeraie-sur-Sèvre (Sèvremont)
- le 19/09 de 14h à 17h30, en mairie du Boupère
- le 23/09 de 14h à 17h, en mairie de Montournais
- le 24/09 de 9h à 12h30, en mairie des Châtelliers-Châteaumur (Sèvremont)
- le 26/09 de 9h30 à 12h30, en mairie de Réaumur
- le 26/09 de 13h30 à 17h30, à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- le 27/09 de 9h à 12h, en mairie de la Meilleraie-Tillay,
- le 27/09 de 14h à 17h, en mairie de Chavagnes-les-Redoux,
- le 27/09 de 15h à 19h, en mairie du Boupère,
- le 30/09 de 14h à 18h, en mairie de la Pommeraie-sur-Sèvre (Sèvremont),
- le 01/10 de 9h à 12h, en mairie de Saint-Mesmin,
- le 01/10 de 13h30 à 17h30, à la Communauté de Commune du Pays de Pouzauges,
- le 03/10 de 9h à 12h30, en mairie des Châtelliers-Châteaumur (Sèvremont),
- le 07/10 de 9h à 12h, en mairie de la Meilleraie-Tillay,
- le 07/10 de 14h à 17h, en mairie de Monsireigne,
- le 08/10 de 9h30 à 12h30, en mairie de Réaumur,
- le 09/10 de 9h à 12h30, en mairie du Boupère
- le 10/10 de 14h à 17h30, en mairie de Saint-Michel-Mont-Mercure (Sèvremont)
- le 11/10 de 8h30 à 12h30, à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,
- le 11/10 de 14h à 17h, à la mairie de Montournais,
- le 11/10 de 14h à 18h, à la mairie de la Flocellière (Sèvremont),
- le 14/10 de 9h à 12h, à la mairie de la Meilleraie-Tillay,

- le 14/10 de 14h à 17h, à la mairie de Monsireigne,
- le 14/10 de 14h à 17h30, en mairie du Boupère,
- le 15/10 de 9h à 12h, en mairie de Saint-Mesmin,
- le 15/10 de 9h à 12h, en mairie du Tallud-Sainte-Gemme,
- le 15/10 de 14h à 17h, en mairie de Chavagnes-les-Redoux,
- le 18/10 de 9h à 12h, en mairie de Montournais
- le 18/10 de 13h30 à 17h30, à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Article 5: À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le président de la commission d'enquête.

Dès réception du registre et des documents annexés, le président de la commission d'enquête rencontrera, dans la huitaine, le président de la Communauté de Communes ou son représentant et lui communiquera les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le président de la Communauté de Communes disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

Article 6: Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le président de la commission d'enquête transmettra au président de la Communauté de Communes le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées. Le président de la commission d'enquête transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif.

Le rapport, conforme aux dispositions des articles L123-15 et R123-19 du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations et propositions recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté de Communes, et sur le site Internet de la communauté de communes pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 7: L'organe délibérant de la Communauté de Communes se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLUi en vue de cette approbation.

Article 8: Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département. Il sera également publié sur le site Internet de la communauté de communes: [www.paysdepouzauges.fr](http://www.paysdepouzauges.fr)

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, cet avis sera également publié, par voie d'affiches, au siège de la Communauté de Communes et dans les mairies des communes membres et en tous lieux habituels.

Article 9: Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. Eric DE OLIVEIRA, responsable du service Urbanisme et Habitat, au siège de la Communauté de Communes.

Article 10: Le présent arrêté est transmis à Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, ainsi qu'à l'ensemble des mairies des communes membres de la Communauté de Communes et aux membres de la commission d'enquête publique, pour exécution chacun en ce qui les concerne

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

**CC2019-112 ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR TITULAIRE ET MANDATAIRES SUPPLEANTS  
DE LA REGIE D'AVANCES ET DE RECETTES « MANOIR DES SCIENCES DE REAUMUR »**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD ;  
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 janvier 2005 instituant une régie d'avances et de recettes pour le Manoir des Sciences à Réaumur,

VU l'arrêté n°CC05006 en date du 22 février 2005 portant création et institution d'une régie d'avances et de recettes pour le Manoir des Sciences à Réaumur,

Vu l'arrêté n°CC2011-026 en date du 26/04/2011 portant nomination du régisseur et mandataires suppléants de la régie d'avances et de recettes pour le Manoir des Sciences à Réaumur,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11/09/2019;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Madame Maryvonne VALIDIRE, née BRIDONNEAU, est nommée régisseur titulaire de la régie d'avances et de recettes pour le Manoir des Sciences à Réaumur, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

**ARTICLE 2** - En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Maryvonne VALIDIRE sera remplacée par Madame Eglantine MAINGUY, ou Madame Pauline DENECHAU, mandataires suppléants ou Madame Valérie GUERENTE, mandataire.

**ARTICLE 3** - Madame Maryvonne VALIDIRE est astreinte de constituer un cautionnement d'un montant de 300€.

**ARTICLE 4** - Madame Maryvonne VALIDIRE percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 110€, versée comme suit : 55€ au mois de juin et le solde au mois de décembre. Mesdames Eglantine MAINGUY, Pauline DENECHAU, Valérie GUERENTE ne percevront pas d'indemnité annuelle.

**ARTICLE 5** - Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

**ARTICLE 6** - Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes et payer des dépenses pour des produits et des charges autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Code pénal ;

**ARTICLE 7** - Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

**ARTICLE 8** - Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus d'appliquer chacun en ce qui le concerne, les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

**ARTICLE 9** - Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes sera chargé de l'exécution dont l'ampliation sera transmise à :  
- Madame le Trésorier communautaire,  
- Les intéressées.

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

**CC2019-113 ARRETE DE NOMINATION DU REGISSEUR ET MANDATAIRES SUPPLEANTS DE LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE AQUATIQUE DU PAYS DE POUZAUGES**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD ;  
Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

VU les articles R.423-32-2 et R.423-57 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU les articles R1617-1 à R1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mars 1996 instituant une régie de recettes pour la gestion du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges;

VU l'arrêté n°CC03023 en date du 30/04/2003 portant création d'une régie de recettes pour la gestion du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges ;

VU l'arrêté n°CC2018-012 en date du 25/01/2018 portant modification de l'arrêté de création d'une régie de recettes pour la gestion du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 11/09/2019,

**ARRETE**

Article 1 : L'arrêté est abrogé

ARTICLE 1 – Monsieur Christophe GILLET est nommé régisseur titulaire de la régie de recettes du Centre Aquatique du Pays de Pouzauges avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

ARTICLE 2 – En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur Christophe GILLET sera remplacé par Madame Karine GUEDON ou Madame Nathalie CHASSERIEAU ou Madame Carole POIRATON, mandataires suppléants ou Madame Mélanie BONNAUD ou Madame Valérie GUERENTE, mandataires.

ARTICLE 3 – Monsieur Christophe GILLET est astreint de constituer un cautionnement d'un montant de 3 800 €.

ARTICLE 4 – Monsieur Christophe GILLET percevra une indemnité de responsabilité annuelle d'un montant de 320€, versée comme suit : 160€ au mois de juin et le solde au mois de décembre. Madame Carole POIRATON percevra une indemnité annuelle d'un montant de 45€. Madame Karine GUEDON percevra une indemnité annuelle d'un montant de 45€. Madame Nathalie CHASSERIEAU percevra une indemnité annuelle d'un montant de 45€. Mesdames Mélanie BONNAUD et Valérie GUERENTE ne percevront pas d'indemnité annuelle.

ARTICLE 5 – Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectué.

ARTICLE 6 – Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

ARTICLE 7 - Le régisseur titulaire et les mandataires suppléants ne doivent pas percevoir des sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

ARTICLE 8 – Monsieur le Directeur de la Communauté de Communes sera chargé de l'exécution dont l'ampliation sera transmise à :  
- Madame le Trésorier communautaire,  
- Les intéressés.

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

**CC2019-119 ARRETE AUTORISANT LE DEVERSEMENT DES EAUX USEES AUTRES QUE DOMESTIQUES DE LA SOCIETE TAPASTI DANS LE SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;  
Vu le Code de la Santé Publique et en particulier son article L 35-8 ;  
Vu le Code des Communes et en particulier son article R 372-12 ;  
Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 ;

**ARRETE**

**Article 1 : OBJET DE L'AUTORISATION**

La société TAPASTI, sise Zone Artisanale La Planche Bouillard (Vendée), est autorisée, dans les conditions fixées par le présent arrêté, à déverser, après prétraitement, ses eaux usées autres que domestiques, issues de la transformation de produits alimentaires, dans le réseau d'eaux usées de la communauté de communes.

**Article 2 : CARACTERISTIQUES DES REJETS  
A – PRESCRIPTIONS GENERALES**

Sans préjudice des lois et règlements en vigueur, les eaux usées autres que domestiques doivent :

a) Etre neutralisées à un pH compris entre 5,5 et 8,5. A titre exceptionnel, en cas de neutralisation alcaline, le pH peut être compris entre 5,5 et 9,5.

b) Etre ramenées à une température inférieure ou au plus égale à 30 °C.

c) Ne pas contenir de matières ou de substances susceptibles :

- de porter atteinte à la santé du personnel qui travaille dans le système de collecte ou à la station d'épuration,
- d'endommager le système de collecte, la station d'épuration et leurs équipements connexes,
- d'entraver le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées et le traitement des boues.
- d'être à l'origine de dommages à la flore ou à la faune aquatiques, d'effets nuisibles sur la santé, ou d'une remise en cause d'usages existants (prélèvement pour l'adduction en eau potable, zones de baignades, ...) à l'aval des points de déversement des collecteurs publics.
- d'empêcher l'évacuation des boues en toute sécurité d'une manière acceptable pour l'environnement.

## B – PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

Les prescriptions particulières auxquelles doivent répondre les eaux usées autres que domestiques, dont le rejet est autorisé par le présent arrêté, sont définies en annexe I.

### Article 3 : CONDITIONS FINANCIERES

En contrepartie du service rendu, la société TAPASTI, dont le déversement des eaux est autorisé par le présent arrêté, est soumise au paiement d'une redevance affectée des coefficients de rejet et de pollution qui seront fixés chaque année par délibération de la collectivité.

Une copie de la délibération de la collectivité sera transmise à la société TAPASTI pour information.

### Article 4 : CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT

Les modalités complémentaires à caractère administratif, technique, financier et juridique applicables au déversement des eaux usées autres que domestiques, autorisé par le présent arrêté, seront définies dans une convention spéciale de déversement.

### Article 5 : DUREE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est accordée pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2019.

Si la société TAPASTI désire obtenir le renouvellement de son autorisation, elle devra en faire la demande à la collectivité, par écrit, six mois avant la date d'expiration du présent arrêté.

Sa dénonciation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, par l'une ou l'autre des parties au moins 6 mois avant l'échéance.

### Article 6 : CARACTERE DE L'AUTORISATION

L'autorisation est délivrée dans le cadre des dispositions réglementaires portant sur la salubrité publique et la lutte contre la pollution des eaux.

Elle est accordée à titre personnel, précaire et révocable. En cas de cession ou de cessation d'activité, la société devra en informer la collectivité.

Toute modification apportée par la société, et de nature à entraîner un changement notable dans les conditions et les caractéristiques de rejet des effluents, doit être portée avant sa réalisation à la connaissance de la collectivité.

Si, à quelque époque que ce soit, les prescriptions applicables au service public d'assainissement venaient à être changées, notamment dans un but d'intérêt général ou par décision de l'administration chargée de la police de l'eau, les dispositions du présent arrêté pourraient être, le cas échéant, modifiées d'une manière temporaire ou définitive.

### Article 7 : EXECUTION

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification pour le bénéficiaire et à compter de l'affichage pour les tiers.

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, Dominique BLANCHARD,  
VU le Code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté n°CC08009 du 6 février 2008 de nomination du régisseur et des suppléants ;  
VU l'attribution n°2-2 de la délibération n°CC26011606 en date du 26 janvier 2016 portant délégation au Président pour : « Créer tout nouveau tarif relatif à la gestion courante des services communautaires et modifier ces tarifs dans la mesure où l'augmentation ne dépasse pas le seuil des 5% » ;  
Considérant la vente de nouveaux articles au sein de la boutique du Manoir des Sciences à Réaumur ;

**ARRETE**

Article 1 – Les tarifs de vente des articles sont fixés comme suit :

Famille	Article	Code boutique	Prix vente
LIBRAIRIE	Animaux du jardin	LANI	13.90€
	Ruche	LRU	4.90€
	Les inventions	LIN	8.90€
	Le siècle des lumières	LSIE	7.60€
	Les jardins du manoir	LMAN	6.50€
	C'est un jardin	LJAR	12.50€
PAPETERIE	Trios petits carnets	PTPC	12€
	Cahier ligné	PCLI	10€
	Carnet dos carré collé	PDCC	14€
	Carnet de notes	PCDN	10€
	Semainier	PSEM	14€
	Affichette Paon	APAON	12€
	Carte message	PCME	3.50€

Article 2 – M. le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et le Madame le Trésorier communautaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis au Représentant de l'Etat.

**Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD**



## DECISIONS DU PRESIDENT

Date	n° décision	Objet
02/09/19	DP02092019	Elaboration d'un porter à connaissance pour la réalisation d'un ouvrage de rétention de pollution accidentelle pour un montant de 6 210€ HT par l'entreprise SCE Aménagement et Environnement (Nantes -44).
04/07/19	DP04072019	Mise en place d'une structure métallique pour renforcement d'un mur au Centre Aquatique pour un montant de 7 590,00€ HT par l'entreprise Guyonnet (85-Fontenay le Comte)
28/05/19	DP28052019	Fabrication d'une rampe d'accès en acier pour les bâtiments en location à l'Epaud pour un montant de 14 300,00€ HT par la SARL ESI METAL (Sévremont – Saint Michel Mont-Mercure)
15/07/19	DP15072019	Intervention de Séverine Simmonet dans le cadre du projet ECL'OR au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour un montant de 16 090,00€ HT
15/07/19	DP15072019	Intervention de Charlotte Guignard dans le cadre du projet ECL'OR au titre de l'année scolaire 2019-2020 pour un montant de 8 900,00€ HT
19/09/19	DP19092019	Prestation d'intégration d'une plateforme GLPI/Fusion Inventory au service Systèmes d'Information pour un montant de 5 200€ HT par la société IT Gouvernance.
15/10/19	DP15102019	Travaux d'électricité au Centre Aquatique non prévus en phase 1 par l'entreprise Hervé Thermique pour un montant de 16 718.83€ HT.
07/11/19	DP07112019	Travaux à l'Office de Tourisme pour la fourniture et la pose de placards par l'entreprise ATOLL du Boupère pour un montant de 10 417,76€ HT
25/11/19	DP25112019	Matériels informatiques – MG Solutions aux Herbiers (85510) pour un montant de 7 912.81€ HT

### CC24091937 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

*Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.*

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 30/09/19
Date de réception préfecture : 30/09/19

CC12111916 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

*Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.*

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 22/11/19

Date de réception préfecture : 22/11/19

CC10121922 - APPROBATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

*Le Conseil de communauté, à l'unanimité, PREND ACTE des décisions prises par le Président telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessus.*

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Dominique BLANCHARD

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission : 16/12/19

Date de réception préfecture : 16/12/19